

REPUBLIQUE FRANÇAISE

-
DEPARTEMENT
D'INDRE-&-LOIRE
-Mairie de **CHINON**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2023-129SEANCE DU **MARDI 5 DÉCEMBRE 2023**

Le mardi 5 décembre 2023, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 29 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 21
Nombre de Membres présents : 18	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 9	Abstentions : 6
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Héléne BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Héléne BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Lucile VUILLERMOZ, Eric FLEUREAUX, Corinne RUFET, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Luc DUCHESNE pouvoir à Jean-Luc DUPONT, Jean-Jacques BILLARD pouvoir à Chantal BOISNIER, Anne LUMEAU pouvoir à Christelle LAMBERT, Jean-Marc NARDI pouvoir à Marylène GACHET, Jean-François DAUDIN pouvoir à Héléne BELLUT, Françoise BAUDIN pouvoir à Lucile VUILLERMOZ, Jean-Jacques LAPORTE pouvoir à Corinne RUFET, Laurent BAUMEL pouvoir à Frédéric DAVIET, Yoanna DESROCHES pouvoir à Sophie LAGREE.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc DUCHESNE, Jean-Jacques BILLARD, Anne LUMEAU, Jean-Marc NARDI, Marc PLOUZEAU, Magali DEVAUD, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Laurent BAUMEL, Yoanna DESROCHES.

SECRETAIRE DE SEANCE : Corinne RUFET
**Liaison Ville haute - Ville basse - Demandes de subvention 2024 :
DSIL et CRST du pays du Chinonais**

Vu la délibération 2022-051 du 4 avril 2022 portant sur la demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour 2022 ;

Vu la délibération 2022-075 du 17 mai 2022 portant sur le projet d'avenant N°2 au programme Action Cœur de Ville et son annexe détaillant l'ensemble des actions du programme ;

Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, la commune s'est engagée à améliorer la connexion, le cheminement et l'accessibilité entre la ville haute, matérialisée par l'entrée de la rue Porte du Château et la ville basse, le centre-ville, et cela, pour tous les usagers.

Une maîtrise d'œuvre a été recrutée pour calibrer le projet et quatre actions complémentaires sont envisagées :

- La reprise des voiries : rue de la Porte du Château et rue du Puy des Bancs ;
- L'installation d'un théâtre de verdure, une liaison piétonne avec des stations permettant de s'arrêter et de profiter du paysage, située à l'épingle entre les rues Porte du Château et Puy des Bancs ;
- L'installation d'un ascenseur pour favoriser l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ;
- La reprise du cheminement rue Beauloisir et l'extension du parking Beauloisir.

Il est prévu d'échelonner le projet global, estimé à 960 000 € HT en deux tranches, et de débiter la première tranche en 2024, chiffrée à 530 750 €.

Pour soutenir ce projet et le déploiement de la première tranche, la commune de Chinon souhaite solliciter l'Etat au titre de la Dotation au Soutien de l'Investissement Local (DSIL) 2024 ainsi que la Région au titre du Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST) du Pays du Chinonais.

Le plan de financement prévisionnel de la tranche 1 de l'opération Ville haute – Ville basse est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT		
Prestations intellectuelles dont maîtrise d'œuvre	48 250.00	DSIL 2024	30.00%	159 225.00
Travaux de voiries comprenant la reprise de l'éclairage public	337 500.00	CRST du Chinonais	22.61%	120 000.00
Théâtre de verdure	145 000.00	AUTOFINANCEMENT	47.39%	251 525.00
TOTAL	530 750.00€	TOTAL	100,00%	530 750.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ (6 ABSTENTIONS : Mme VUILLERMOZ et 1 pouvoir, M. DAVIET et 1 pouvoir, Mme RUFET et 1 pouvoir) :

- **APPROUVE** le phasage de l'opération et le plan de financement de la tranche 1 ;
- **VALIDE** les demandes de subvention au titre de la DSIL 2024 et du CRST du Pays du Chinonais au taux le plus haut possible ;
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tout document permettant l'exécution de cette délibération.

Fait à CHINON, le 15 décembre 2023

Pour extrait conforme
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire
Publié ou notifié le 16/12/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage